This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

J 81.e15.

Vet. Fr. II B. 285

SUPPLÉMENT

A LA GALERIE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Eh ! pourquoi ne dirions-nous pas la vérité ?

Seconde Édition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

attr. à Dubois de Crancé

A. Barbier

Octobre 1789.

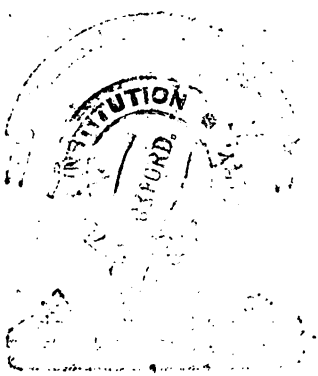
INSTITUTION
FUND.

AVERTISSEMENT.

QUAND paroîtra donc cette seconde galerie qu'on nous promet depuis long-tems ? Quand connoîtrons-nous le véritable caractere de chacun de nos Représentans ? C'est pour répondre à cette juste impatience que nous nous empressons de publier cette seconde partie de notre Ouvrage. L'on n'attend pas de nous, sans doute, une collection des Portraits de ceux qui meublent la salle des menus. Cette tâche seroit trop pénible & trop fastidieuse. Nous allons retoucher aux premieres esquisses que nous avions soumises à l'examen de nos lecteurs. On verra que les secondes seront souvent différentes des premieres, & que tel, par exemple, que nous avions peint en beau, sera entiérement défiguré dans cette seconde Galerie ; & nous en dirons la raison ?

A mesure que l'original vieillit, la copie perd

de ſa reſſemblance. Il faut alors que le pinceau ſuive les dégrés de l'âge, qu'il en ſaiſiſſe toutes les nuances pour les rendre d'une maniere frappante. C'eſt-là le grand art du peintre; c'eſt-là qu'il doit déployer toute ſon énergie.

Fideles Obſervateurs des démarches de chaque Député qui marque à l'Aſſemblée Nationale; nous n'avons laiſſé échapper aucun des traits qui puiſſent ajouter à leur reſſemblance : nous ſouhaitons que l'on diſe à la fin de chaque portrait; c'eſt lui, on ne peut s'y méprendre.

SUPPLÉMENT

A LA GALERIE

DE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

IRAMBA.

(Mirabeau ?)

CHASSÉ par le corps de la Nobleſſe de Provence, où il avoit eu l'audace de ſe préſenter, obligé de s'échapper, pour ſe ſouſtraire à la juſte vengeance d'un homme dont il avoit trahi la confiance, Iramba s'est fait marchand, & ſous l'humble coſtume d'un Drapier, cachant un amour-propre humilié, il a été aſſez bas pour offrir ſes ſervices aux Communes, qui n'ont pas réfléchi en le recevant dans leur ſein que ce ſerpent leur porteroit bientot un poiſon destrucreur, & d'autant plus ſubtil, qu'on avoit moins de raisons de s'en défier. Ils l'ont reçu avec enthouſiasme, l'ont appellé leur libérateur; ils l'ont traîné ſur un char de triomphe daus tous les qnartiers de la ville, l'ont

chargé de guirlandes, & chanté des hymnes en ſon honneur. L'époque arrive enfin où la Nation va exprimer ſon vœu par la bouche de ſes Repréſentans; Iramba part, emportant avec lui les regrets de tous les habitans qu'il avoit éblouis. Il arrive à la ſalle des menus, & ſe préſente dans la lice, cuiraſſé comme le fier Argant. Déja plus d'une lance s'eſt rompue ſous l'effort de la ſienne. Chaque jour annonce une nouvelle victoire, & chaque jour la province ſe glorifie de l'avoir nommé pour l'interprête de ſes auguſtes volontés. Cependant Iramba qui ſait parfaitement qu'on ne vit pas de gloire & d'honneurs; accablé, d'ailleurs, de dettes immenſes, non content de ſe rire des créanciers qu'il a trompés, commence d'abord par faire déclarer que « la perſonne des Repréſentans » de la Nation, ſera regardée comme inviolable » pendant tout le tems de leur exercice ». Cette clauſe importante une fois accordée, Iramba aviſe aux moyens de ſe procurer de l'argent. Il a trop peu de confiance dans la bourſe de ſes amis dont il a trop abuſé, pour y puiſer de nouvelles reſſources. Que va-t-il faire? Un moment, & vous allez être inſtruit. « Ne puis-je pas, ſans me compromettre, a dit Iramba, « vendre mon opinion » à 4 ſols la Feuille, & me procurer une aiſance » honnête & ſans avoir aucune obligation parti-

» culiere. Je ſuis connu dans la république des » lettres ; il ſuffira que mon Libraire Lejay an- » nonce un Journal dont il me déclare l'Auteur, » pour que ces habitans de la bonne ville s'empreſ- » sent d'y porter leur argent ». Auſſi-tôt il broche un Proſpectus qu'il fait circuler dans la Capitale ; & déja plus de dix mille ſouſcripteurs réaliſent une ſomme conſidérable. Mais bientôt Iramba infidele à ſa promeſſe, s'arrête au milieu de ſa courſe. On crie, on murmure, mais l'argent eſt donné ; chacun ſe promet d'être plus ſage à l'avenir ; en attendant qu'il ſe préſente une nouvelle occaſion d'être trompé. Iramba, fier de ce premier ſuccès, tente une ſeconde entrepriſe qui lui eſt auſſi favorable ; le voilà enfin inſtalé courrier de Provence à 15 liv. pour trois mois! C'eſt-là que trois fois par ſemaine il ſe prodigue avec emphaſe les éloges les plus outrés & les plus abſurdes ; c'eſt-là qu'on lit que M. le Comte de M*** « a » déployé avec force & énergie qu'il étoit de la » plus grande importance, &c. Que M. le Comte » de M***. a reçu de juſtes applaudiſſemens ». Eh! miſérable Journaliſte, quand ceſſeras-tu donc de nous offrir ton impertinente figure ; je ne te demande pas ſi l'on t'a ſifflé ou applaudi, mais j'ai droit d'exiger que tu me rendes compte des opérations de l'Aſſemblée, & non pas des éloges que tu as eu l'art de mandier & d'obtenir.

Iramba s'eſt déclaré l'ennemi de Narsès. Dans ſes lettres à Cérutti (1), il le regarde comme un médiocre calculateur, comme un politique ſans principes, comme un Miniſtre ſans fermeté. Iramba a fait ſonner bien haut cette prétendue haine : (2) elle lui a mérité quelque conſidération de la part de ceux qui ne le connoiſſoient qu'imparfaitement. Il les a long-tems amuſés par ſa feinte probité, & par ſon opiniâtreté à critiquer les opérations de ce Miniſtre. Eh bien! connoiſſez Iramba tout entier. Sachez qu'il a tous les ſoirs des conférences ſecrettes avec Piſani chez le Comte de * ; que là il détruit, comme Pénélope, l'ouvrage du jour ; que dans ces conciliabules nocturnes, il ne s'agit rien moins que de Conſtitution. Qu'on agite ſouvent la queſtion de ſavoir à qui appartiendra la Couronne. Si ..... que cet Iramba que vous avez cru ſi attaché aux intérêts du Tiers, va mettre tout en uſage pour renouveller vos fers; qu'il eſt aiſé de conclure de tous ces entretiens ſecrets avec Piſani, Batardin, Tonchini & Mitis, à l'Hermitage & dans ſon Hôtel, qu'on prépare une ſeconde révolution plus funeſte que la premiere, & qu'il ſera peut-être difficile de prévenir, ſi on ne ſe hâte de prendre des meſures néceſſaires.

Après ce que je viens de vous dire d'Iramba, de quel œil devez-vous le voir dans l'Aſſemblée, lorſqu'il

lorſqu'il prononce un diſcours ſur la Sanction Royale, diſcours rempli de ſophyſmes abſurdes, où l'on remarque, à la vérité, quelques phraſes iſolées, & que ſon parti n'a pas craint d'applaudir comme très-harmonieuſes, quoiqu'elles ne préſentaſſent rien de neuf & de piquant; puiſqu'il n'a pas même tiré de conſéquence ? De quel œil devez-vous voir un homme, dont toute la vie n'offre qu'un tiſſu de ſcandales (3), de crimes & de forfaits, s'avancer fiérement à la tribune aux harangues, & tonner avec ſa voix aigre & fauſſe contre les Ariſtocrates, & le deſpotiſme miniſtériel, lorſque ce même homme ne rougit pas de vendre ſa plume à ceux qu'il vient de déchirer il n'y a qu'un moment ? Avez-vous remarqué avec quelle activité il a cherché à affoiblir la ſage motion de M. de Volney, qui avoit pour but de procéder à une nouvelle élection des Députés. Pourquoi a-t-il ſoutenu l'avis contraire & répondu avec autant d'acharnement à ſon frere qui obſervoit. Nous oſons croire avec déſintéreſſement, que les Députés, lors préſens, ne pourroient être réélus. Pourquoi, ah! le voici? c'eſt que ſi vous excluez les premiers d'être élus une ſeconde fois; Iramba n'exiſte plus, il tombe dans le néant, ſi ce titre impoſant, & ſous lequel il s'enveloppe avec tant d'adreſſe, lui eſt ravi. Comme il eſt

vendu, ou sur le point de l'être, si l'on adopte la Motion de son frere, adieu le Journal & les souscripteurs. Iramba fait calculer, il a vu que si on avoit égard à la motion de M. de Volney, il ne peut plus prétendre à servir de honteux instrument à la révolutiou qui se prépare. Il a rallié toutes ses forces, il a fait sentir que le moment d'une seconde élection, seroit celui de la guerre. Ah! trop rusé Iramba, nous commençons à vous connoître, & à desirer que vous soyez exclu d'un grade auquel vos crimes vous défendoient d'aspirer.

SCYROS.

(l'abbé Sieyes)

Connu par deux ouvrages écrits sans prétention, Scyros, quoiqu'Ecclésiastique, s'est confondu avec les Communes, & mis sur les rangs pour donner des loix au peuple français. C'est à lui que nous sommes redevables de la premiere Déclaration de droits qui a servi de type à toutes les autres. Nous nous garderons bien de l'analyser ici, le public l'a jugée avant nous, & l'a trouvée trop métaphisique. Cependant est-il vrai de dire que ce projet, tout informe qu'il soit, a reçu de grands éloges de la part d'un grand nombre de personnes qui applaudissent le plus souvent ce qu'ils ne comprennent pas. Scyros a mis à profit cette premiere opinion, & pendant quelque tems il a joui de la réputation

d'un homme ſage & ſans ambition ; il alloit rarement aux Aſſemblées générales, parce qu'il les regardoit comme tumultueuſes. Il préféroit la retraite, pour ſe livrer au grand œuvre de la Conſtitution. Le noir démon de l'intérêt l'en a fait ſortir plutôt qu'on avoit oſé l'eſpérer. Scyros eſt prêtre, & en cette qualité, poſſede des bénéfices : ces bénéfices repoſent ſur les dixmes qui ſont ſupprimés dans la fatale nuit du 4 Août. Scyros ſort de ſa léthargie, & ſe met auſſi-tôt à critiquer les opérations de l'Aſſemblée. Il s'amuſe à prouver dans une brochure de 46 pages, qu'on n'a pas pu, qu'on n'a pas dû priver le corps Eccléſiaſtique d'un bien dont il eſt reconnu propriétaire depuis des ſiecles. Le Clergé propriétaire ! Ah ! Scyros, ces deux mots ont-ils jamais pu être uni de droit ? Etes-vous bien fondé à prétendre que les dixmes ſoient une propriété dont on ne puiſſe dépouiller le Clergé ſans violer les regles de la juſtice. Je ne le penſe pas. Permettez-moi de vous rappeller un inſtant à votre inſtitution primitive, & vous ſentirez facilement que vos principes ſont abſolument contraires.

Dès qu'une Nation croit un culte ou des opinions néceſſaires à ſon bonheur, elle veut ſans doute que les hommes chargés d'en remplir les fonctions & d'annoncer ſes dogmes, ſoient payés de leurs ſervices. Le ſalaire & les récompenſes ſe

proportionnans au beſoin que l'on croit en avoir, ou à l'idée qu'on ſe forme des avantages que procurent les Miniſtres de la Religion; en un mot, à la vénération que les peuples ont pour eux. Ainſi, plus les hommes ſont groſſiers & plus ils ſont ſuperſtitieux; plus le Dieu eſt terrible, plus les Miniſtres ſont honorés. L'expérience, de tous les temps, nous prouve que ce fut toujours dans les ſociétés les moins éclairées, que les Prêtres eurent le plus d'aſcendant. C'eſt toujours en raiſon de leur ignorance, que les hommes ont accumulé ſur les membres du Clergé, les richeſſes, les bienfaits, les honneurs. L'utilité de ces hommes ſacrés n'eſt fondée que ſur les opinions, ſur les craintes des Nations. Les idées des peuples ſujettes à des variations, ont fait varier le ſort des Miniſtres des Autels.

Ainſi les ſociétés politiques, ou les dépoſitaires de leurs ponvoirs, furent toujours en droit de proportionner les récompenſes & les bienfaits aux idées de la Nation. Une Nation n'eût deſſein d'encourager ou de récompenſer l'oiſiveté, que lorſqu'elle s'imagina qu'elle lui étoit profitable. Quand revenue de ſes préjugés, elle s'apperçoit qu'elle s'eſt trompée; quand ouvrant les yeux, elle renonce aux opinions qui avoit ſéduit ſes peres, qui peut douter qu'elle n'ait le droit de retiret ſes

bienfaits, de réclamer contre l'ouvrage de la séduction, de revenir enfin sur les démarches imprudentes dont elle sent les inconvéniens ? La raison ne permet donc pas de douter que la société ou l'autorité qui la représente, n'ait le droit de disposer des possessions du Clergé, de la maniere la plus utile pour les peuples, la plus conforme à leur façon de penser & à leurs besoins. Ces biens, malgré tout ce que vous pourrez me dire, Scyros, n'ont été donnés que sous des conditions & par des motifs sujets à disparoître. Alors nulle prescription ne peut en assurer la possession à ceux qui en abusent, en devenant utiles ou nuisibles à l'Etat. La Nation rentre alors dans ses droits. Elle peut reprendre des biens que le délire seul lui a fait aliéner.

Je vous le demande, Scyros, comment avec cette sagacité qui a semblé présider à vos premiers ouvrages, avez-vous pu vous abandonner à de pareilles rêveries dans vos observations sommaires sur les dixmes ecclésiastiques ? Comment avez-vous pu vous méconnoître un seul instant l'origine des bienfaits arrachés à la crédulité des peuples ? S'il n'y avoit pas un motif secret qui vous animât (4), vous eussiez gardé le silence. Cette conduite eût été plus sage, & vous vous êtes deshonoré dans l'opinion, je ne dis pas des Evêques & Arche-

vêques qui vous ont de grandes obligations; mais dans celle des citoyens honnêtes & vertueux. Vous paroissiez à mes yeux un législateur, un ami de la paix & de la concorde, je ne vois plus en vous qu'un vil décimateur & un fourbe.

IMBECILLIS.

(Le Cardinal de la Rochefoucault)

Il existe dans l'Assemblée un être qui, sans participer, de quelque maniere que ce soit, à ses délibérations, assiste régulierement à toutes les séances. Il a pris en affection une place auprès du Président, & s'il arrive qu'elle soit occupée par une personne (ce qui est très-rare, parce que son éminence se leve de très-bonne heure, alors vous le voyez chagrin, morose, la tête baissée, les mains dans ses poches, ses pieds cachés sous son énorme robe de pourpre, attendre en grommelant que l'on veuille bien la lui céder. A peine est-elle vide, qu'il s'en empare avec cette rapidité qui caractérise la jeunesse, salue ses deux voisins, fixe un instant ses petits yeux clignotans sur la salle, & s'endort d'un sommeil profond jusqu'à la fin de la séance. Il seroit à désirer que plusieurs de ses confreres l'imitassent. Il y auroit eu souvent moins de confusion. Si on se demande cependant comment & pourquoi Imbecillis se trouve au nombre des Re-

préſentans de la Nation. On eſt fort embarraſſé de répondre. Ses commettans avoient-ils calculé juſqu'à ſon ſilence? Si cela eſt, ils ont parfaitement réuſſi. En effet propoſe-t-on de décider une queſtion par aſſis ou levé, ou par l'appel nominal. Dans le premier & dans le ſecond cas, Imbecillis n'ouvre point la bouche; je dis plus, il ne ſe leve même pas. Voilà donc une voix de moins. A quoi ſert-il donc dans la ſalle, s'il n'explique pas le vœu de ceux qu'il repréſente. Nous l'avons déja dit dans l'avertiſſement, A MEUBLER LA SALLE.

ROHANUS.

(Le cardl de Rohan)

Il y a beaucoup de choſes à dire ſur le compte de ce dernier. Courtiſan aimable, chéri des femmes dans ſa jeuneſſe, trompé par elles en pluſieurs circonſtances; triſte victime de la haine d'une Princeſſe, dont il avoit dévoilé le caractere au feu Roi (5). Forcé de payer le prix d'un collier qui fut pour lui l'époque de ſa diſgrace; Rohanus, après trois années coulées loin de la Cour & de la Capitale, dont il ſavouroit les charmes, vient d'arriver à l'Aſſemblé Nationale, malgré tout ce que ſes amis ont pu faire pour le détourner de ce projet ridicule. Il a cru, ſans doute que ſes malheurs intéreſſeroient en ſa faveur. Il s'eſt trompé. On l'a

reçu assez froidement pour lui faire juger que sa présence étoit sinon inutile, du moins peu nécessaire.

Rohanus est allé se loger dans le quartier de Versailles le plus isolé. Il a craint, dit-on, de s'exposer aux regards de la souveraine, ou de paroître les braver; & pour éviter tout reproche, il ne va point à la Cour. Il se renferme dans le cercle étroit de quelques amis fideles, & passe ainsi des jours assez ennuyeux. Pourquoi a-t-il donc quitté sa belle retraite de Saverne, pour venir s'engloutir dans ce gouffre National? Dans la crainte qu'on attentât à ses jours dans un pays isolé, il est venu, à ce que l'on prétend, se réfugier dans le sein de la Nation, & il croit être en sûreté. Ah! Rohanus, Rohanus, QUÆ TE DEMENTIA CEPIT: cesse de te croire assez important, pour que l'on s'occupe de toi. Il suffit que ta maison & ta famille ayent été frappées & renversées, pour ainsi dire, d'un seul coup. Ta vie sera respectée, parce qu'on redoute peu ton influence. Comment seroit-il possible qu'un arbre, privé de racines, produisit jamais des branches. Il languit, au contraire, se desseche bientôt & meurt. Tu es cet arbre sans racines. Quand la nature seroit encore assez puissante chez toi, ton état t'interdit la faculté de te reproduire d'une maniere légitime, tu n'auras pas même la douce consola-

tion

tion, en mourant, de laisser ton nom à qui que ce soit. Une retraite paisible & agréable, conviendroit mieux à ton état & à tes infortunes. Retourne à Saverne, pour y rétablir ta santé, délabrée par les plaisirs auxquels tu t'es livré sans discrétion pendant tout le cours d'une jeunesse riante & fortunée, & là, tu attendras, dans la société de quelques savans aimables, les derniers décrets de la Providence (6).

TONCHINY.

(La Cte de la Touche)

Quand on voit paroître Tonchiny à l'Assemblée, chacun se demande à l'oreille pourquoi il y figure? On cherche vainement quels sont ses titres de noblesse. On ne trouve qu'un parchemin très-frais, qui annonce que M. un tel, rôturier, s'est accroché à l'ordre des nobles; passe encore, cet entêtement de se placer dans la noblesse, si on avoit celle des sentimens; mais tout le monde sait que l'un & l'autre ne se trouvent pas chez Tonchiny. Protégé depuis long-tems par un Prince agréable au Peuple, sans trop savoir pourquoi, partageant ses plaisirs, Tonchiny s'est peu-à-peu éloigné du fumier qui l'a vu naître. Il s'est fait petit maître, a cherché à plaire aux femmes qu'il méprise; mais à qui cependant il est redevable

de la rapidité de sa fortune. Il s'est décrassé enfin, & s'est fait appellé COMTE DE TONCHINY, & voilà M. le Comte chargé d'une partie essentielle dans l'administration de la Marine. Quelle administration, grand Dieu! Quelles rapines n'ont pas été exercées sous lui & par lui! Combien n'a-t-il pas fait souffrir d'individus qui imploroient sa justice? Dans l'ordre convenable des choses, il semble que Tonchiny dût être blâmé. Point du tout, on le récompensa de tous ses brigandages « par des appointemens de retraite » qui s'éleverent au-delà de ses espérances. Il est heureux pour l'administration d'être délivrée d'un pareil chef. Celui qui remplace Tonchiny jouit de la meilleure réputation, & il est à présumer qu'il cherchera à la soutenir; revenons à Tonchiny.

Nous avons déja remarqué qu'il étoit étroitement lié avec un Prince qui ne l'est guere lui-même, qu'autant que l'intérêt lui en impose la loi. Comment Tonchiny pouvoit-il, avec si peu de moyens, rendre quelques services à son Alteſſe?..... Le voici.

La veille de l'exil de Narsès, celui-ci s'étoit rendu au conseil pour y faire part de quelques-uns de ses projets; mais jugeant, par la froideur avec laquelle ils étoient reçus, qu'ils ne seroient pas approuvés, il sortit de la salle du Conseil avec pré-

cipitation pour parler à Tonchiny qui l'attendoit dans la cour, & avec lequel il resta l'espace de cinq minutes. La personne de qui nous tenons ce fait ne put, à la vérité, entendre ce qui s'est dit alors, parce qu'on parloit à voix basse; mais elle observa qu'aussi-tot après cet entretien, Tonchiny demanda à grands cris deux chevaux pour Paris. Il étoit alors trois heures & demie; & c'étoit le Dimanche.... Il arrive presque hors d'haleine au Palais Royal, parle au P. *, & aussi-tôt quelques mutins s'emparent des bustes de NARSES & de BATARDIN, les portent en triomphe aux Boulvards. Une populace effrénée les suit; à leurs voix, les spectacles & les jeux se ferment, ils répandent par-tout l'allarme & la terreur. Mille voix (7) s'élevent & crient : vivent NARSES & BATARDIN, vivent les libérateurs du peuple François. Citoyens, réfléchissez un instant, & vous trouverez le mot de l'énigme.

Un voyage rapide & heureux à Paris, voilà tout ce qu'on pourra citer de remarquable dans la vie de Tonchini. A l'égard de ses autres actions, si elles sont de nature à ne pas être excusées, il est de la prudence d'un historien chaste de les passer sous silence (8). Ceux qui connoissent sa vie privée, nous sauront gré de cette réticence.

ENDYMYON.

(Le Cte de Montmorency.)

Que fait cette jeune barbe auprès de ces vieillards respectables, me disoit ces jours passés, un habitant des montagnes de la Suisse. Il est député, lui dis-je, & il n'est pas le dernier à ouvrir ou à donner son avis. Il n'en est pas de même chez nous, me répondit le vieillard : quelle expérience, ajouta-t-il, peut avoir un enfant, pour diriger la conduite de ceux qu'il représente. Je lui demandai alors s'il n'étoit pas quelquefois injuste d'interdire à la jeunesse la faculté de raisonner. « Je n'interdis rien à la jeunesse, je dis seulement qu'éloignée de sentir le but d'une motion qu'on lui propose, elle donne souvent dans les piéges que l'on tend à sa crédulité, & qu'elle ne peut se mettre en garde contre ces piéges qu'en acquérant, avec l'âge, la connoissance des hommes qui lui est si nécessaire, à celui qui doit parler de leurs besoins, & votre Endymyon ne me paroît pas bien versé dans cette science ».

L'honnête Suisse avoit raison; en effet, n'est-il pas étonnant de voir siéger dans une Assemblée, qui devoit être aussi auguste, un Député imberbe, qui baragouine quelques mots, qu'il a soin de se

faire répéter plusieurs fois par Iramba ; & cela est si vrai qu'Endymyon n'a jamais contredit son maître. Aussi ce dernier a-t-il le soin, avant de porter la parole, de sonder le terrein ; & s'il nous étoit permis d'employer une expression de chasse, il lâche deux de ses chiens les plus affidés (Endymyon & Telascane.) Il calcule ainsi quelles sont les dispositions de l'Assemblée, & si elles lui paroissent favorables, il se réunit à eux pour porter le dernier coup. C'est un rude chasseur que cet Iramba, mais ses ruses commencent furieusement à s'user.

Endymyon doit donc la petite réputation dont il jouit à son maître ; aussi, paroît-il avoir pour lui la plus grande reconnoissance, disons mieux, le plus servile dévouement. Personne ne doute plus de votre incapacité réelle, Endymyon, tout le monde sait l'intimité dans laquelle vous vivez avec Iramba. Tous vos discours sont préparés par lui. Votre avis est entiérement soumis au sien ; vous êtes devenu son esclave, & vous ne recueillerez aucun fruit de votre obéissance ; il eût mieux valu pour vous de rester simple spectateur des débats qui s'élevent chaque jour dans l'Assemblée.

A votre âge, avec votre figure, vous auriez pu en acquérant des connoissances, faire un autre usage de vos talens. Les éloges outrés que vous donne

Iramba dans ſes feuilles, vous ont gâté; mais vous ne réfléchiſſez pas ſur le motif qui l'anime: il eſt encore tems de revenir ſur vos pas, fuyez cet odieux folliculaire, & prouvez, en vous condamnant à un ſilence un peu tardif, que vous êtes jaloux de l'eſtime de vos concitoyens.

ARTIFICIOSUS.

(l'archev. de Bordeaux.) X

Un Prélat, Garde des Sceaux, qui auroit pu ſe l'imaginer! Un Prêtre à la tête de la juſtice, & dictant bientôt des loix à toute la France! C'eſt un changement auquel l'on ne devoit pas s'attendre. Nous n'avons rien dit d'Artificioſus, lorſqu'à la tête du Clergé, il s'eſt préſenté au milieu des Communes; parce qu'alors, il n'avoit paru remplir que le devoir d'un honnête homme, & nous ne croyons pas qu'il faille remercier un homme de ce qu'il a de bons principes, fut-il Prêtre. Tant qu'Artificioſus étoit à l'Aſſemblée, on étoit loin de le ſoupçonner d'être vendu à la Cour; c'eſt qu'il a toujours eu l'art de couvrir ſes démarches d'un voile de probité: il avoit même un aſſez grand nombre de partiſans parmi les Communes, lorſqu'il a été élevé à la premiere dignité de la Magiſtrature. Maintenant qu'il eſt placé ſur une éminence, examinons, Monſeigneur, avec atten-

X (in: champion de cicé.)

tion, & nous verrons qu'il n'eſt pas plus ſage que ceux qui l'ont précédé. Il a ſurtout, ſur le dernier qu'il remplace, un avantage, c'eſt qu'il joint à quelques connoiſſances, celui, plus rare encore, de les faire valoir. Quoi qu'il en ſoit, il nous paroît étranger à la place qu'il occupe en ce moment; peut-être eſt-ce par un principe de politique qu'on a jugé à propos d'en décorer un Archevêque de préférence à un Préſident à mortier; mais le Parlement n'eſt pas la dupe de cette préférence, il n'a rien épargné pour ſe rendre agréable au Garde-des-Sceaux. Il lui a promis toutes les inſtructions néceſſaires, parce qu'il a intérêt de le ménager. On prétend même qu'il eſpere davantage, qu'il n'avoit coutume de le faire, lorſqu'un de leurs Membres quittoit leur compagnie pour entrer au Conſeil.

On s'apperçoit facilement que la derniere réponſe du Roi ſur la ſanction, a été digérée par le Miniſtre Prélat (9). L'article des dixmes qu'il refuſe de ſanctionner au nom du Roi, annonce qu'Artificioſus eſt docile aux obſervations de Scyros qui lui ſert, au beſoin, de teinturier: elle lui a attiré, au reſte, beaucoup d'improbateurs, & nous devons préſumer que cette démarche indiſcrette l'éclairera ſur ſes propres devoirs, & lui fera ſentir qu'il ne s'agit pas ici d'avoir égard à la fortune de

plusieurs de ses confreres qui se trouvent, à la vérité, réduits à des sommes médiocres par la suppression des dixmes, mais bien de s'occuper de ce qui est convenable à la Nation Françoise. S'il se sent incapable de cette fermeté indispensable, dans un Ministre qui a une si grande influence dans le Conseil, qu'il descende & abandonne à un autre le soin d'éclairer le Monarque sur les vrais intérêts de son Peuple.

BAVENARD.

(m. Barnave)

Un orgueil démésuré, de faux principes, un organe désagréable, une phisionomie mesquine & empruntée, sont le partage de Bavenard. Il est sorti de sa province avec les honneurs de la guerre, c'est-à-dire après avoir réussi à force de cabales & d'intrigues à se faire nommer Député. Lorsqu'on agitoit la question de savoir comment les Communes se constitueroient, il a soutenu avec assez de chaleur une motion qui paroissoit sage dans son principe; &, quoi qu'il eût un terrible adversaire dans la personne d'Iramba, il ne s'est pas regardé comme battu. Cette lutte, quoiqu'inégale, la fait connoître des Communes, qui, toujours extrêmes en tout, l'ont regardé comme leur plus ferme soutien. Et Bavenard s'est cru quelque

que chose. Il a joui pendant quelque tems de l'estime de ses collégues. Mais depuis qu'on s'est apperçu qu'il avoit des entretiens secrets avec Iramba, qu'il suivoit à la lettre les principes de ce dernier, on l'a regardé de mauvais œil. Baneyard affecte de ne pas s'appercevoir du refroidissement que l'on a conçu pour lui. Son orgueil augmente de jour en jour. Il s'est bien corrigé de cet air sauvage qu'on lui reprochoit, & qu'il auroit dû pour son honneur conserver. Maintenant il fréquente les grands (10), les caresses, & si dans l'Assemblée Nationale, il a cherché à les abbaisser, il a mis tant de souplesse dans ses manieres, qu'il est parvenu à leur faire oublier ses petits sarcasmes. Ainsi n'attribuons donc la prétendue énergie de ce Député, qu'à un motif bien simple, celui de se rendre redoutable; aussi l'a-t-on acheté plus qu'il ne valoit.

NOUMY.

(Mr Mounier)

DIALOGUE ENTRE A. ET B.

A.

Avez-vous lu le dernier ouvrage de Noumy, qui a pour titre: « Considération sur les Gouvernemens, & particulierement sur celui qui convient » à la France » ?

B.

Je n'ai pu l'achever, parce que j'ai été outré des principes qu'il renferme. Si l'on ſuivoit à la lettre ſes odieuſes maximes, nous ſerions bientôt ſous la verge du deſpotiſme. Concevez-vous, par exemple, rien de plus étrange & de plus infâme que ſon projet de formation de deux Chambres ? Il ſied bien à ce petit bégayeur du tiers, de vouloir nous rapprocher de la Conſtitution Britannique, qui eſt regardée avec raiſon comme vicieuſe, par ceux même qui y ſont ſoumis.

A.

Vous jugez Noumy avec trop de ſévérité. Vous n'avez de ces principes qu'une idée trop imparfaite, pour asseoir un jugement ſain.

B.

Je ne le juge que d'après ce que j'ai lu. Or, conſultez ſon livre page par page, & vous appercevrez facilement, s'il ne veut pas nous ramener au régime Britannique.

A.

Ecartons-nous pour un inſtant de la doctrine

qu'il voudroit faire admettre, & examinons dans quelle circonſtance il l'a expoſée. Conſidérez d'abord que lorſque Noumy avoit jetté ſon plan de Conſtitution, il ſortoit à peine de la révolution du Dauphiné; qu'à l'ouverture des Etats, il étoit loin de penſer qu'on dût s'occuper de détruire tout l'édifice du Gouvernement François; qu'il lui parut alors qu'on avoit aſſemblé les Etats, non pas pour tout détruire, mais bien pour corriger; que dans cet état de choſes, il a jetté les yeux ſur un peuple qu'on appelloit LIBRE; & qu'il a dit : « ſi » je puis parvenir à faire adopter les maximes de » ce gouvernement, avec quelques modifications, » j'aurai beaucoup gagné ſur l'eſprit de mes con- » citoyens courbés depuis long-tems ſous le deſ- » potiſme ».

Noumy n'enviſageoit pas alors la révolution, il n'a pas dû anticiper ſur les événemens.

B.

Mais il me ſemble que ſon livre n'ayant paru qu'au mois d'Août, il étoit facile à Noumy de changer de principes & d'en expoſer de plus analogues aux circonſtances. Ainſi, votre excuſe ne peut être valable, puiſqu'il ne devoit pas ignorer ce qui s'étoit paſſé ſous ſes yeux.

A.

Je vous avoue qu'il ſeroit difficile de vous répondre, ſi je n'avois pas de quoi expliquer les motifs de cette conduite. Apprenez-donc que Noumy tient tellement à ſa façon de penſer, que rien n'eſt capable de le faire changer. Il lui paroîtroit ſi honteux de céder aux événemens, qu'il aime mieux paſſer pour ridicule, que de ſuivre la marche qui lui eſt tracée. Il ſait bien qu'il eſt en contradiction avec l'expérience; que lui importe, il ne changera pas. Inébranlable dans ſes ſentimens, vous le verrez toujours réclamer les deux chambres & s'indigner, lorſqu'on lui apprend que ſon projet a été rejetté.

On accuſe Noumy d'être vendu à la Cour, parce qu'il fréquente Linacourt & quelques grands Pontifes. Cette inculpation eſt peut-être malfondée. C'eſt à ſon opiniâtreté ſeule que nous ſommes redevables de la conduite qu'il tient à l'Aſſemblée Nationale, & non pas, je le préſume au moins, à des vues d'intérêts.

Il eſt arrivé quelquefois à Noumy de ſe comporter avec beaucoup de légéreté à la ſalle des Communes. Il aime beaucoup à parler en public, & cependant la nature lui a refuſé la faculté de

s'exprimer d'une maniere claire & intelligible (11). Il a ſouvent fatigué l'attention de ſes auditeurs, en obtenant, de la complaiſance du Préſident, la liberté de porter la parole de préférence à pluſieurs autres membres qui avoient plus de droit que lui de ſe faire entendre, puiſqu'ils plaidoient la cauſe du peuple.

A cet entêtement près, Noumy a des qualités qui le diſtinguent de ſes nombreux confreres. On préſume qu'il veut le bien, mais qu'il voudroit le faire lui-même.

BATARDIN.

(Le Duc d'Orléans.)

Avec des richeſſes immenſes dont il doit une grande partie à ſon adreſſe & aux prodigalités « d'un ſeigneur qui eſt actuellement en voyage ». Batardin, ſans autre eſprit que celui d'intrigue, cachant, ſous l'écorce d'un prince populaire & libéral, les projets les plus ambitieux, n'a fait que ſe montrer à ſes vaſſaux qu'il avoit careſſés, pour obtenir de les repréſenter aux Etats. Il a commandé à Scyros des inſtructions pour ſon bailliage, & il les a faites pompeuſement intituler : Inſtructions de ſon A. Batardin. A cette production, qui avoit fait beaucoup de bruit dans le public, & ſur-tout dans les cotteries, on en vit

bientôt succéder une autre d'un genre bien différent. Elle frappoit sur le DIVORCE : on fut surpris avec raison qu'un homme qui n'avoit nullement à se plaindre de sa femme, qu'il ne tourmentoit pas souvent, à la vérité, se permit de développer la nécessité de rompre les nœuds du mariage, lorsqu'ils n'étoient pas bien assortis. Cette brochure essuya de vives réclamations pendant quelques tems. Elle valut à Scyros la qualité de Député, titre auquel il n'auroit jamais dû prétendre, s'il n'avoit été vivement protégé.

Batardin avoit tellement gagné l'affection des Communes, qu'il fut nommé Président de l'Assemblée après Labuis. Mais on s'attend bien qu'esclave de ses plaisirs, incapable d'ailleurs de soutenir une place aussi importante, qui demande quinze jours d'assiduité, ce qui ne s'arrangeoit pas avec les projets de son Alteſſe, elle a dû refuser un aussi grand honneur. Dans un compliment assez gauchement tourné, il a dit, en reconnoissant son incapacité, qu'il sacrifieroit toujours son intérêt personnel à l'intérêt général.

Il s'agit maintenant d'examiner si Batardin a réalisé sa promesse. Jettons les yeux sur ce qui s'est passé dans le mois de Juillet. Un Ministre disgracié, la Bastille réduite en cendres, les Spectacles fermés, les Gardes-Françoises qui aban-

donnent honteuſement le Roi. Sa Majeſté elle-même forcée de ſe rendre dans la Capitale, & d'arborer le drapeau national; tels ſont les événemens incroyables dont nous avons été les témoins.

Quand on réfléchit enſuite ſur cette révolution inouie, on ſe demande : qui a pu opérer toutes ces choſes ? Deux individus; Narſès & Batardin. Nous avons eu occaſion de remarquer la conduite du premier dans l'article de Tonchiny. Ce dernier n'étoit que le vil agent de Batardin. Ainſi il n'étoit pas difficile, après ce que nous avons obſervé, de reconnoître le véritable auteur de la révolution.

Le moment approche, nouveau Cromwel, où la Nation dévoilera toute ta perfidie. Tremble alors qu'elle ne ſe venge & ne te faſſe payer cher l'illuſion où tu l'as plongée. Elle t'imploroit comme ſon libérateur; elle ne voit plus en toi qu'un Prince ambitieux & hardi; tes démarches lui ſont connues; & malgré l'argent que tu répands avec cette profuſion autrefois ſi rare chez toi (12), malgré ces ſpectacles & ces amuſemeus que chaque jour voit naître, ton palais ne ſert plus d'aſyle qu'à la vile canaille que tu ſoudoyes pour chanter tes louanges.

PHILARETTE.

(Lm.e Delafayette)

On a trouvé que la malignité avoit guidé notre pinceau dans le portrait que nous avons donné de cet individu. On nous a accusé de partialité, à Dieu ne plaise que nous ayons jamais cherché à dénigrer la probité & la vertu; mais nous étant imposé le devoir de dire la vérité lorsque nous croyons l'avoir apperçue, nous avons dit ce que nous pensions de Philarette, sans trop nous embarrasser de ce qu'il penseroit de notre franchise. Depuis notre premiere galerie, il s'est écoulé près de deux mois, dans l'espace desquels Philarette s'est piqué de rendre son portrait ressemblant; & l'expérience justifie à chaque instant qu'il veut le surpasser.

Comment Philarette avec cette pénurie de moyens qui le caractérise, a-t-il pu s'élever à un grade aussi éminent? Comment s'y soutient-il? Comment est-il vu à la Cour?

Pour répondre à la premiere de ces trois questions, il suffira d'observer que cette portion du peuple toujours avide du merveilleux, & qui d'ailleurs raisonne rarement, ayant cru reconnoître dans le flegmatique Philarette, le libérateur de l'Amérique, lorsqu'il en fut à peine le témoin, s'est

s'eſt empreſſé de le nommer le chef de ſes troupes. En profitant de cette erreur, le nouveau Général n'en eſt pas devenu plus ſage. Fier de ſa nouvelle dignité, il s'eſt peu occupé du ſoin de s'en rendre digne; il lui ſuffiſoit de l'avoir obtenue. En effet quelles ont été les occupations de Philarette depuis qu'il eſt Généraliſſime ? Eſt-ce en béniſſant des Drapeaux, en multipliant des proceſſions, en offrant aux badaux en ſpectacle une femme qui quête dans les Egliſes de la Capitale, en ſemant la diviſion dans les Diſtricts (13), qu'on s'acquitte envers une Nation auprès de laquelle on a des devoirs à remplir ? Non ſans doute, s'il eſt vrai que Philarette n'employe pas d'autres moyens pour ſe conſerver, ce que je ne préſume point, comment ne s'apperçoit-on pas de ſon incapacité effective, & ne le prie-t-on pas de chercher un autre théâtre ? La troiſieme queſtion ſe décide ſans difficulté par la premiere. Le cabinet de Verſailles redoute peu l'influence de Philarette, parce qu'elle connoît la foibleſſe de ſes moyens (14). Et s'il étoit pour les Miniſtres de ſe l'attacher, ils n'ont qu'à dire un mot, & Philarette eſt à leurs ordres. Que penſer d'un homme qui, d'un moment à l'autre, peut appartenir à celui qui le payera le mieux ? Voilà le caractere de Philarette. Ses amis trouveront qu'il n'eſt pas flatté, & crieront à l'injuſtice.

Les honnêtes Citoyens gémiront de l'avoir à leur tête.

PISANI.

(Lep.ce de Foix —)

Que fait Pisani à Versailles ? Demandez-le à lui-même, & il sera fort embarrassé de vous répondre. A l'exemple de Philarette, il a voulu tâter du généralat. A force d'intrigues & de bassesse, il s'est mis à la tête de la Milice bourgeoise de cette ville. Quels sont ses exploits ? Aucuns. Sa naissance ? Il sort d'une famille qui possede des bienfaits annuels de la Cour, plus de douze millions. Pisani qui sait au besoin grasseyer quelques complimens, s'est montré dévoué pour le peuple. A peine celui-ci lui a-t-il conféré un titre honorable, qu'il abuse de l'étendue du pouvoir qui lui est confié, pour donner des ordres injustes, & tourmenter de mille manieres les habitans de Versailles. Heureusement ce titre n'étoit que provisoire ; on s'apperçut qu'il n'en étoit pas digne, on lui retira pour en investir un héros.

Pouvions-nous jamais penser qne le vainqueur de la Grenade eût été assez lâche pour violer le serment qu'il avoit fait de servir sa Patrie jusqu'à la derniere goutte de son sang ? Le Comte Destaing a perdu, dans une seule journée, tout ce qu'il avoit pu acquérir de gloire dans toutes les autres

époques de ſa vie. C'eſt avec douleur que nous rétractons l'épithète que nous avions donné à ce Militaire. Mais quand la vérité ne nous en imposeroit pas le devoir, ſon ſilence & ſa fuite le déſignent aſſez comme un homme indigne de ſa réputation aux yeux de ſes Concitoyens.

On demandoit à M. le Marquis de B. Y. Pourquoi le Commandant de la Milice bourgeoiſe de Verſailles avoit aſſiſté à l'orgie des Gardes-du-Corps, & s'étoit rallié à leurs étendards, en oubliant ſes devoirs ; cela ne me ſurprend pas, dit-il, j'ai toujours regardé Deſtaing comme un aſſez brave ſoldat, mais c'eſt bien le courtiſan le plus lâche que j'ai jamais connu. — L'expérience n'a que trop juſtifié cette opération.

Piſani n'eſt plus rien, car on doit compter pour peu de choſe, ſon exiſteuce dans l'Aſſemblée Nationale. Je ne connois pas de lui une ſeule motion vraiment raiſonnable. Il differe en cela de ſon parent qui a rendu de grands ſervices à la Nation dans le tems des troubles. Jamais on ne les oubliera ces ſervices. Pour vous, Piſani, qui n'avez rien fait pour elle, vous recueillerez le mépris qui eſt le partage de ceux qui ne l'ont pas défendue.

SINON.

(m. malouet.)

Si la cabale & la fourberie ſont des titres ſuffiſans pour parvenir à être nommé Repréſentant d'une grande Nation ; ſi par ces deux moyens, on s'y conſerve ſans crainte. Sinon n'a rien à ſe reprocher de ce côté. Il a fait jouer tous les reſſorts imaginables pour arriver aux Etats. Vainement, lorſqu'on traitoit la queſtion de la vérification des pouvoirs, a-t-on conteſté les ſiens, comme les ayans ſurpris à ſes Commettans dont il avoit abuſé la bonne foi par des promeſſes flatteuſes qu'il n'a point réaliſées. Une cabale plus puiſſante encore que celle qui avoit préſidé à ſon élection, & qui étoit ſans doute un motif bien puiſſant pour l'exclure de l'Aſſemblée, l'y a maintenu au contraire avec la plus grande authenticité.

La plus grande partie des Députés honnêtes ont toujours regardé Sinon comme un homme vendu aux intérêts du Gouvernement ; & ce dernier n'a pas cherché à les diſſuader de cette premiere opinion. Auſſi propoſe-t-il un avis, comme on ſait d'avance ce qu'il va dire, on le laiſſe rarement achever ſon diſcours (15).

Quelle peut être l'origine de cette prévention du public contre Sinon ? Il n'eſt pas difficile de

répondre à cette queſtion. Commençons d'abord par nous informer de ce qu'étoit Sinon avant que ſon adreſſe l'eût placé au titre d'Intendant.

Sa naiſſance ni la médiocrité de ſes talens ne ſemblöient lui promettre de figurer un jour à la tête d'un..... N'attribuons donc qu'à ſon hypocriſie & à ſon attitude ſervile auprès des grands, la place dont il jouit aujourd'hui.

Quel rôle joue-t-il à l'Aſſemblée Nationale ? Celui d'un homme vendu au Gouvernement dont il tient tous ſes bienfaits. Sinon, qui ne ſait point être ingrat, peu fidele aux vœux exprimés dans les cahiers de ſes commettans, ſuis en tout les pernicieuſes maximes des Miniſtres ſes bienfaiteurs. Auſſi demandez-lui ce qu'il penſe ſur la Déclaration des droits de l'homme, ſur le VETO ſuſpenſif, ſur la Sanction Royale, ſur la néceſſité de mettre des limites au pouvoir exécutif, ſur la faculté de nommer aux places des perſonnes dignes de la confiance publique, vous connoîtrez ſes véritables ſentimens. Or, je vous demande quelle opinion devez-vous aſſeoir ſur un courtiſan auſſi lâche, qui ſe fait un jeu de violer le ſerment qu'il a fait de ſacrifier ſon intérêt perſonnel à celui de ſes commettans.

LUDVAL.

DIALOGUE.

Entre un François & un Américain.

L'AMÉRICAIN.

Quel eſt ce petit homme en épée, avec cette friſure ſi meſquine, qui s'agite en tout ſens, & qui brûle de monter à la Tribune ?

LE FRANÇOIS.

C'eſt le Héros de 1788, le Sauveur de la France, cet Orateur, qui ſur le point d'être livré à ſes bourreaux, les harangua comme Démoſthènes, & fut, pendant quelques minutes, leur imprimer du reſpect. Ou plutôt, ſi vous l'aimez mieux, c'eſt l'ennemi de Narsès, le fol des Isles Ste. Marguerite, le Jokei de Londres, ou le Noble de 18 mois.

L'AMÉRICAIN.

Ludval ?

LE FRANÇOIS.

Lui-même.

L'AMÉRICAIN.

Ah ! QUANTUM MUTATUS AB ILLO.

LE FRANÇOIS.

Je ne vois pas trop comment votre réflexion seroit juste. Si vous n'avez connu Ludval que par ses prouesses parlementaires, vous n'avez qu'une idée très-imparfaite de cet individu.

L'AMÉRICAIN.

Les papiers publics que j'ai toujours lus avec la plus grande exactitude, me l'ont peint comme un martyr de la liberté Françoise, comme le plus grand ennemi du despotisme ministériel, comme le plus grand soutien des droits du peuple François.

LE FRANÇOIS.

J'ai partagé, comme vous, cette erreur pendant quelques instans. Comme vous, j'ai eu la foiblesse de m'en rapporter à la renommée. Mais ses conférences secrettes; sa conduite aux Etats, m'ont bien désabusé. Quand on vous a dit que Ludval étoit le plus grand ennemi du despotisme ministériel, il étoit seulement celui d'un Ministre qui avoit eu l'humanité de le priver d'une rente de 20000 liv., qui ont été les fruits DE LA RÉSISTANCE de sa très-CHASTE épouse, pour un certain Cluny qui récompensoit des deniers du peuple, la vertu malheureuse, par-tout où il la rencontroit.

Ces œuvres pieuſes ſe ſont tellement accrues de nos jours, que c'eſt à leur nombre que nous devons le déficit immenſe qui cauſe tous nos malheurs. Pour en revenir à Ludval, à peine s'eſt-il apperçu de ce retranchement, qu'il a crié tout bas à l'injuſtice, que, dès ce moment, il a juré la perte de celui qui avoit oſé porter ſur les poſſeſſions de ſa moitié, une main criminelle. Vous ne devez pas ignorer les reſſorts qu'il a fait jouer pour y parvenir.

L'AMÉRICAIN.

Je vous avoue que j'ai toujours penſé que c'étoit l'amour du bien qui avoit inſpiré & guidé Ludval dans toutes ſes démarches, & que j'aurois toujours rejetté loin de moi l'idée que vous venez de m'en donner.

LE FRANÇOIS.

Pourſuivons. Lorſque Ludval parut aux Etats pour la premiere fois, les trois Ordres formoient trois Chambres différentes. C'étoit-là qu'il falloit l'entendre pérorer contre les Communes, démontrer à ſa maniere, qu'elles étoient trop heureuſes de former un Ordre dans l'Etat, mais qu'elles devoient recevoir celui de la Nobleſſe & du Clergé (16). Il étoit loin de prévoir alors ce qui eſt arrivé depuis.

puis. Une force plus puiſſante, celle du peuple a entraîné les deux Chambres rebelles, & Ludval forcé de s'expatrier pour éviter le châtiment dû à ſes impertinences, a ſenti combien il étoit dangereux de tromper un peuple ſenſible & bon, mais capable de ſe porter aux derniers excès, lorſqu'on trahit ſes intérêts.

Ludval qui craignoit avec raiſon d'être victime de cette premiere effervescenſe, a cru qu'il étoit prudent de s'éloigner; il eſt parti très-ſecrettement pour l'Angleterre, s'eſt préſenté chez l'ancien Miniſtre de nos finances, qui l'a reçu comme un illuſtre fugitif, & lui a fait part de ſes nouveaux projets ambitieux. Quand Ludval s'eſt apperçu que l'orage commençoit à ſe diſſiper, il a quitté les bords de la Tamiſe; il eſt arrivé en France en implorant la protection & les égards dûs à ſa dignité de Repréſentant. Il a eſſayé pluſieurs fois de porter la parole, mais les nombreuſes huées qu'il a reçues, & qu'il reçoit chaque jour, le dégoûteront ſans doute de monter à la tribune.

L'AMERICAIN.

Pourquoi reſte-t-il donc dans une Aſſemblée, ſur l'eſtime de laquelle il ne doit plus déſormais compter?

Quoiqu'à la vérité, Ludval ne puiſſe parvenir à ſe faire entendre dans une Aſſemblée générale, il s'eſt fait quelques créatures depuis ſon retour. C'eſt à ſéduire pluſieurs bureaux qu'il s'occupe maintenant. Cette tâche eſt pénible, mais elle ne lui paroît pas au-deſſus de ſes forces. Il s'eſt vanté, chez l'Evêque d'Auxerre de mettre à fin ſa périlleuſe entrepriſe. Il faut eſpérer, pour l'honneur de la Nation, qu'il ſe trouvera quelque champion aſſez ferme pour anéantir ſes prétentions orgueilleuſes. En attendant qu'il y parvienne, nous croyons devoir le dénoncer comme Magiſtrat pervers & ambitieux, & comme un vil agent de ſon corps dont il eſt ſoudoyé. Ludval a dit aux Parlemens, faites-moi Garde-des-Sceaux, & je vous promets dans peu « la Nation Françoiſe à » vos genoux, & le Roi forcé de plier à vos ſu» prêmes volontés ». Ludval promet trop pour réaliſer. Les François ont les yeux ouverts ſur les Parlemens, ils préféreront vivre ſous le régime du deſpotiſme d'un ſeul, (s'il eſt dit que la liberté ne peut germer en France) que d'être ſoumis à douze tyrans.

JUNIUS.

(M. de Juigné archev. de Paris.)

Voyez-vous ce grand Prélat ſec, au teint blême, qui répond à peine aux viles adulations du Clergé du ſecond ordre. Eh! bien, c'eſt l'être le plus inutile de l'Aſſemblée dont il eſt Membre. Jamais, il n'a prononcé un ſeul mot en faveur des malheureux dont il ſe dit le ſoutien dans les Mandemens qu'on publie ſous ſon nom. Jamais on ne le vit ſenſible aux cris de l'infortuné qui l'aborda ſur ſa route. Cependant la cruelle leçon qu'il a reçue, lors de la premiere révolution, à Verſailles, auroit bien dû le faire changer de principes; ſi l'on pouvoit eſpérer quelque retour vers le bien, de la part d'un Prêtre. Junius dépourvu de talens qui conſtituent un homme élevé en dignité, je dis plus, des ſimples lumieres du bon ſens, obéit aveuglément aux premieres impulſions qu'on lui communique. Le rôle qu'il a joué dans les premieres Aſſemblées du Clergé, lorſqu'il s'agiſſoit d'élire les Députés, celui qu'il a joué à l'Hermitage, l'ont pour jamais déshonoré aux yeux des gens de bien On nous accuſera peut-être de le juger avec trop de ſévérité. On cherchera vainement à le juſtifier en nous diſant, qu'il n'eſt que l'exécuteur des volontés du Baron, ſon frere, que l'opinion publique ne reſpecte plus depuis qu'elle connoît toutes

les manœuvres qu'il a miſes en uſage pour ſemer la diviſion dans l'ordre du Clergé. Il lui étoit ſi facile d'écarter ce perturbateur de ſa perſonne, que cette négligence de ſa part eſt des plus condamnable.

En effet, qu'en eſt-il réſulté? Rien qui puiſſe diminuer l'opinion que nous avions conçue de Junius, qui aura peut-être une fin malheureuſe, tandis qu'en ſuivant les principes avoués par la raiſon & l'humanité, il auroit terminé ſa carriere d'une maniere plus digne d'un Prince eccléſiaſtique. O religion ſi ſimple dans tes dogmes, ſi reſpectable dans tes divins préceptes, pourquoi as-tu des Miniſtres ſi mépriſables? Comment veux-tu que l'innocent ſe proſterne aux pieds de tes Autels, lorſque le ſacrificateur a troublé le repos de ſes foyers, en exilant le pere, en raviſſant l'honneur de ſa fille ou de ſon épouſe.

Junius n'a demandé ſa démiſſion qu'en qualité de Tréſorier de l'Aſſemblée Nationale, ſous le prétexte ſpécieux qu'il lui étoit impoſſible de vaquer aux obligations que lui impoſoit ſon diocèſe (17). Elle a été acceptée ſans examen. Pourquoi ſes illuſtres confrères n'imitent-ils pas ſon exemple? N'ont-ils pas, comme lui, des devoirs eſſentiels à remplir auprès de leurs ouailles? De quelle utilité nous a été la préſence d'un

Évêque de L. qui n'a pu achever ſa préſidence, d'un Évêque d'Aux***, d'un Archevêque d***, lorſqu'elle étoit ſi néceſſaire dans les Provinces qui gémiſſent ſous le poids des impoſitions, au lieu de chercher à corrompre les différens bureaux, en s'y faiſant des créatures, au lieu d'aſſiéger l'appartement de la Reine, d'entretenir des laïcs à nos dépens, que ne s'occupent-ils plutôt d'améliorer le ſort de leurs vaſſaux en éveillant leur induſtrie, en encourageant l'agriculture qui fait ſeule la richeſſe d'un Etat.

URANKA.

(l'abbé Maury)

Une effronterie à l'épreuve, des manieres dures & inſolentes, une éloquence verbeuſe & aſſomante ſont les moindres défauts qui caractériſent Uranka. Forcé de quitter la France dans une circonſtance très-périlleuſe pour ſa vie, à l'inſtar de Ludval, il a cherché un aſyle à Péronne, où il étoit ſur le point de recevoir le juſte châtiment dû à ſes forfaits (18). Plût à Dieu qu'on l'eut privé pour jamais de la faculté de ſe préſenter de nouveau aux Etats. Son abſence nous auroit épargné bien des malheurs. Par un mouvement indirect de pitié, les habitans de Péronne ont reſpecté ſes jours, ſous la promeſſe qu'il leur a faite de changer de ſyſtême. A peine eſt-il de retour à Ver-

failles, qu'il reprend ſa marche accoutumée, malgré les nombreuſes humiliations dont on l'accable chaque jour. Parle-t-on du Veto ſuſpenſif ou abſolu ? Uranka monte auſſi-tôt dans la Tribune, & là, dans un diſcours plein de phraſes entortillées, il prétend vous démontrer que le Veto abſolu eſt ſeul admiſſible en France. Parle-t-on de transférer le Siége de l'Aſſemblée dans la capitale, il veut qu'on ſuſpende juſqu'au 22 d'Octobre. Qu'on y prenne garde, cette motion cachoit ſans doute quelque motif ſecret & perfide. Heureuſement on n'y a pas eu égard ; & la ſeule impreſſion qu'elle a dû produire, a été celle d'un mépris univerſel pour ſon auteur.

CONSTANS.

(m. Bethion de Villeneuve)

Si nos lecteurs ont été fatigués des portraits hideux que nous leur avons préſentés, avec quel plaiſir leurs regards ne ſe repoſeront-ils pas ſur celui qui terminera cette collection ? C'eſt peut-être le ſeul homme que l'on puiſſe citer dans une Aſſemblée de douze cens, le ſeul homme dont les principes n'ont jamais varié, le ſeul homme digne de l'eſtime univerſel. Malgré les fonctions fatiguantes de ſecrétaire, ne l'a-t-on pas vu repouſſer avec cette énergie qui caractériſe tous ſes

discours, les principes vicieux que le Clergé s'efforçoit de faire adopter. Etranger aux cabales des Comités, aux intrigues des bureaux, aux conférences secrettes qui se tenoient chez Pisani & à l'Hermitage; inaccessible aux caresses des Prélats, ennemi juré des traitres, il s'occupe sans relâche de la chose publique; tous ses momens sont pour elle. Avec des vertus aussi éminentes, si nécessaires dans un Député, & cependant si rares, Constans n'est pas encore cité au nombre des membres qui ont présidé l'Assemblée Nationale. Cependant, qui méritoit mieux que lui cette dignité imposante? Etoit-ce un Evêque de L., un Noumy, non sans doute. L'affectation du premier à altérer le sens des motions soumises aux délibérations de l'Assemblée, l'opiniâtreté du dernier à ne vouloir faire adopter que les siennes, auroient dû les en exclure tous deux. Par quelle fatalité un membre d'un mérite aussi réel, n'est-il pas choisi de préférence à tant d'autres qui en sont indignes? L'étonnement cesse lorsque l'on est convaincu que Constans n'a jamais été mandier de bureaux en bureaux des suffrages; qu'il s'est toujours, au contraire, dérobé aux regards de ses confreres, lorsqu'il s'agissoit de le nommer. Que cette négligence est respectable! Combien elle fait l'éloge de son cœur & de son esprit!

A Dieu ne plaise que nous ne voulions critiquer le choix que l'on a fait du dernier Préſident. Ses mœurs, ſa probité nous ſont trop connues pour le ranger dans la claſſe de ceux qui ne méritent pas la confiance publique. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Magiſtrats reſſemblaſſent à M. F. de St. Juſt., mais pour un Magiſtrat auſſi intégre que de Ludval!

NOTES.

(1) IRAMBA s'eſt à jamais déshonoré en violant la Confiance qu'on lui avoit accordée, & en faiſant un trafic honteux d'un dépôt qu'il tenoit des mains de l'amitié.

(2) Depuis ces premieres obſervations, il s'eſt écoulé près de deux mois, & Iramba, ſans avoir changé de principes, eſt devenu l'ami de Narſès. Il a eu avec ce Viſir un entretien de deux heures, & le réſultat de cette converſation a été pour admettre, ſans examen, tout ce que propoſoit Narsès.....

Ah! perfide Iramba, vous n'avez pas toujours tenu ce langage. Pourquoi ce Miniſtre que vous déchirez depuis 2 ans, eſt-il maintenant l'objet de

de votre vénération ? Pourquoi trouvez-vous maintenant ſes projets ſi ſages ! C'eſt que vous ſouhaitez ardemment d'entrer au Miniſtère, & que vous préſumez que vos baſſeſſes, auprès du Directeur des Finances, vous en frayeront la route. N'y penſez pas, la Nation connoît trop la verſalité de vos principes, le déréglement de vos mœurs, pour vous confier jamais le ſoin de ſes Finances.

(3) C'eſt à Verſailles, rue de l'Orangerie, qu'il faut aller, ſi l'on eſt curieux d'entendre les propos indécens & crapuleux que tient chaque jour l'auguſte Iramba. Là, quand il eſt avec la femme de ſon Libraire Lejay, il eſt difficile de ſe former une idée des mauvais traitemens qu'il lui fait ſubir; & cependant, cette femme l'adore plus que jamais. Reſſembleroit-elle donc à ces habitantes des bords du Gange qui ne croyent pas être aimées de leurs maris, ſi elles n'en ſont pas journellement battus. Il paroît que cette femme a ſu captiver aiſément la confiance de ſon illuſtre amant, au point qu'il lui eſt arivée de le repreſenter en ſon abſence. L'anecdote ſuivante qui n'eſt connue que d'un petit nombre de perſonnes, juſtifiera ce que nous venons d'avancer.

Le Marquis de Brow, pendant la derniere révolution, eſt arrêté par un des Diſtricts de la Capitale. On lui demande ſon nom & ſes qualités,

il les décline avec assurance; reconnu pour noble, quelques mutins vouloient le reverbériser; le plus grand nombre s'y oppose, & juge plus raisonnable d'envoyer chez Iramba, pour s'informer des principes du prisonnier. On ne trouva pas Iramba, mais sa maîtresse qui répondit, en personne sage, qu'elle connoissoit M. le Marquis de Brow pour un honnête homme, « & sur-tout pour être de la minorité de la » noblesse ». La députation, de retour à son District, fit part de ce qu'elle avoit appris sur le comte de ce Député; mais celui-ci eut le courage de répondre: « Messieurs, je me croirois déshonoré de devoir » ma vie a un mensonge, je ne suis point de la » minorité des nobles, & je ne me rendrai dans » l'Assemblée des Communes qu'accompagné de » toute la noblesse, dont je m'honore d'être » membre ». Sa fermeté étonna, & il fut élargi.

(4) Le motif secret qui a porté Scyros à défendre les dixmes est très-naturel. Il possede des bénéfices qu'il perçoit à Orléans. Dès-lors, il a envisagé avec effroi que s'il n'élevoit pas la voix, personne n'osant réclamer contre ses sacrifices, il se trouveroit sans fortune. Il a mis à l'écart la conscience & l'honneur, ou plutôt, il a compromis l'un & l'autre, pour conserver ses dixmes.

(5) Revélé le caractere au feu Roi, &c. Lorsqu'il s'agit d'unir le Roi régnant avec Marie-

Antoinette d'Autriche. Rohanus fut chargé, en qualité d'Ambaſſadeur, de s'informer ſecrettement des mœurs de la future. L'envoyé, fidele à ſa miſſion, s'étant procuré tous les renſeignemens poſſibles & qui n'étoient pas à l'avantage de la princeſſe, en fit part au Roi, ſon maître. Cette derniere inſtruite de ces démarches qui lui paroiſſoient indiſcrettes, conçut pour Rohanus une haîne vraiment royale, dont elle lui fit éprouver tous les effets. Il paroît que le projet de détruire la maiſon des Soubiſe, Guienne & Rohan, datoit de loin. Il faut avouer auſſi qu'il n'a pas échoué, & il n'eſt pas à préſumer qu'ils ſoient jamais réintégrés dans leurs anciennes dignités.

(6) On dira peut-être que ces cris étoient univerſels, & qu'il auroit fallu alors corrompre toute la Capitale. Ma réponſe ſera aiſée à faire. Il eſt probable que dans un déſordre auſſi univerſel, lorſque nous paroiſſions toucher à nos derniers momens; lorſque par l'ordre du Roi, dont on avoit ſurpris la religion, des Régimens habitoient dans notre enceinte; lorſque toute eſpece d'eſpoir paroiſſoit ravie, il eſt probable, dis-je, que les premiers objets qui ſe ſont préſentés à nos regards troublés, les premiers mots de conſolation que l'on a prononcé, nous les ayons répétés machinalement. Mais je penſe qu'après ce premier choc, la

réflexion aura détruit cette illusion dans l'esprit de ceux qui observent les événemens & qui cherchent à en démêler les motifs.

(7) LES PASSER SOUS SILENCE, &c. Tonchiny méprise les femmes, parce que celles-ci le trouvent sans moyens, sot & impertinent. Il s'est vengé d'une maniere digne de lui. A la maniere des Grecs & des Romains, il a choisi, parmi ses commis, ceux qui réunissoient à une figure intéressante, un petit jargon de société, qui pût l'autoriser à les avoir sans cesse auprès de sa personne, sans éveiller le soupçon. Il en est un sur-tout pour lequel il a une affection particuliere. Ce petit individu étoit sans ressources, & cherchoit de bureaux en bureaux, un genre d'occupation qui pût lui assurer son existence. Tonchiny l'eût bientôt remarqué; lui faire des propositions d'avancement de fortune, les réaliser, quand il eut mis la complaisance du jeune Alcibiade à l'épreuve, telle fut la pénible tâche que Tonchiny s'imposa. Il y réussit à son gré; aussi en est-il résulté que ce petit individu qui ne tient cependant sa fortune que par des moyens criminels, est devenu le commis le plus insolent de Versailles. On le rencontre chaque jour dans un nouveau cabriolet. Dernierement encore son coupable protecteur vient d'ajouter à tous ses bienfaits départis si injustement, une place très-avantageuse dans une ville de commerce.

(8) DIGÉRÉE PAR LE MINISTRE PRÉLAT, &c. Le lendemain des sacrifices; c'est-à-dire, le 5 août, une députation secrette, composée de six membres du haut Clergé, se rendit chez Artificiosus, à l'effet de réclamer sa protection, pour rendre nulle la renonciation qu'ils avoient faite la veille, avec une si grande apparence de générosité. Il y eut, à cette occasion, de grosses injures dites de part & d'autre. Mais on se réconcilia à la fin de l'entretien, & on se sépara avec l'espoir de rentrer dans ses premieres possessions, & le tems ne le réalisera peut-être que trop. La question des dixmes n'est pas jugée. Il y a lieu de croire qu'elle ne le sera jamais à l'avantage de la Nation.

(9) IL CARESSE LES GRANDS, &c. Bavenard s'est insensiblement familiarisé AVEC LES DUCS, COMTES & MARQUIS. Il n'y a pas longtems que, dînant chez Madame de Tessé avec un autre Député, son confrere, on a vu ce petit Energumene de l'Assemblée, soutenir la these contraire, à la grande surprise de l'honnête-homme, devant lequel il parloit, & qu'il n'avoit point apperçu. Honteux d'avoir été surpris, il chercha à réparer sa faute; mais ce fut en vain, on fut sourd à ses agaceries indécentes; alors il eût fallu le voir s'agiter en tous sens, pour cacher aux yeux de celui qui l'observoit, la rage d'avoir été surpris

FLAGRANTE DELICTO. Depuis ce moment, Bavenard qui n'a plus rien à perdre, se rend fidelement aux invitations de Madame de Tessé, qui, en femme d'esprit, profite de ses épanchemens, & lui donne des conseils qui, en avançant la fortune de Bavenard, le conduisent à un mépris universel. C'est une terrible femme que cette Madame de Tessé. Quel art n'employe-t-elle pas chaque jour pour se faire des créatures, & diminuer insensiblement les défenseurs de la chose publique? DINERS, SOLLICITATIONS, PROMESSES, ARGENT MÊME, tout est mis en usage pour séduire. Il est si difficile à un jeune homme qui sort de sa Province, d'être insensible à tant d'avances. Excusons Bavenard qui n'a pas vu le monde, de s'être laissé prendre à un piége aussi séduisant; mais aussi blâmons-le d'être si fier lorsqu'il n'a aucune raison pour l'être. Nous lui conseillons seulement de mettre plus d'art dans la conduite qu'il tient avec Iramba. On commence à s'appercevoir que presque toutes ses motions ne sont que le résultat des conversations fréquentes, d'Iramba avec lui. Malgré son affectation à se placer à une distance bien éloignée de lui, dans la Salle, on sait parfaitement qu'ils se rassemblent souvent après la Séance.

(10) Mouny joint au défaut de bégayer, celui

plus désagréable encore de répéter vingt fois les mêmes expressions dans un discours de 12 lignes. Toutes ces phrases, quand il les prononce, commencent par ces mots; CERTAINEMENT MESSIEURS, je ne PRETENDS PAS. — CERTAINEMENT IL FAUDROIT, &c. Ajoutez à cela le refus de parler à la Tribune, cette coutume indécente d'avoir ses mains dans ses culotes & de se balancer, & vous aurez une idée parfaite de Mouny.

(11) L'anecdote suivante prouvera ce que nous venons d'avancer, d'une maniere évidente.

M. DE CLERMONT DAMBOISE, curieux de savoir ce qui se disoit au Palais-Royal daus le tems que les motions s'y multiplioient, mais ne voulant pas être connu, prit la livrée de la misère & assista une journée entiere à ces Assemblées séditieuses. Rentré chez lui, quelle fut sa surprise de trouver dans une de ses poches un écu de 3 livres enveloppé dans le billet suivant. « Revenez tous » les jours à la même heure, & vous recevrez » une pareille somme ». Si ce fait ne suffisoit pas, nous pourrions en citer une foule d'autres qui ne sont pas moins authentiques, & qui tendent à établir, d'une maniere invincible, les moyens mis en usage pour abuser le peuple.

(12) Sur la nouvelle vraie ou fausse que les Gardes-Françoises avoient déserté au nombre de

50, Philarette cherche à les remplacer par les PREMIERS venus: de maniere que cette troupe, compoſée de gens ſans aveu, qui ne voudront jamais ſe ſoumettre à aucune diſcipline, eſt conſéquemment peu redoutable.

(13) Dans une des dernieres Séances de l'Aſſemblée, Sinon ayant obtenu la parole, en fit un uſage honteux, pour un homme chargé de défendre la cauſe de ſes Repréſentans. Les principes qu'il avançoit, révoltèrent tellement les Auditeurs, que les galeries ſe réunirent, dans cette occaſion, aux Députés, pour exprimer leur indignation. Cette manifeſtation déplut à Sinon, il ſe crut trop humilié pour ne pas répondre au murmure univerſel qui s'élevoit contre lui: Meſſieurs, a-t-il dit avec une audace peu commune: « je ſais qu'il exiſte » dans les Tribunes, des perſonnes aſſez mal in» tentionnées, pour attaquer ouvertement les » principes d'un SENATEUR, qui ſe dévoue pour » le bien public. Qu'ils tremblent! je les déco» vrirai, & tôt ou tard les punirai de leur inſo» lence ».

Sinon, ſe comparer à UN SENATEUR! un vil commis à 1200 liv., qui par ſes baſſeſſes eſt parvenu à être l'Intendant d'une ville aſſez conſidérable, oſe tenir un pareil langage! & ceux qu'il a ſi indiſcrettement menacés de la Tribune aux

harangues

harangues, ont été assez timides pour ne pas, à l'issue de la Séance, fouler aux pieds l'impudent SENATEUR AVEC SA TOGE, & donner à leurs Concitoyens, l'exemple d'un homme traîné dans la boue pour avoir méprisé ses semblables.

(14) Lorsque nous écrivions ceci, nous n'envisagions pas alors la révolution qui vient de placer le Monarque au centre de ses Etats. L'honneur en est dû, suivant la renommée, qui quelquefois se trompe, aux dames de la halle, & à la légion du Fauxbourg Saint Antoine; Philarette a toujours été opposé à cette démarche plus heureuse qu'espérée; & en cela, il n'est point blâmable. Il se trouvoit alors dans la circonstance la plus délicate. Adopter sans examen le projet d'une multitude effrénée, la conduite de son propre mouvement aux portes de Versailles, & ne pas réussir, (comme cela pouvoit arriver) ç'eût été un crime de Leze-Majesté. Le seul parti qu'avoit à prendre Philarette, c'étoit celui qu'il a suivi. Aussi est-il exempt de tout reproches aux yeux de la Cour. Il a suivi le torrent, parce qu'il ne pouvoit s'y opposer.

(15) Lorsqu'on agitoit la question de savoir si on adopteroit deux Chambres comme en Angleterre, ou une seule, Ludval qui avoit été sifflé dans l'Assemblée, parce qu'il avoit exposé des principes vicieux, se promenoit pendant la cha-

leur de la discussion dans les Galeries, & là, il s'exhaloit en plaintes très-amères sur le refus de l'écouter. — « On est prévenu contre moi, di-» soit-il, & l'on ne connoît pas mes principes. » Et s'adressant à un noble, que deviendrons-» nous, si l'on n'admet qu'une seule Chambre, » nous serons tous confondus ». C'est ce qui peut nous arrivé de plus malheureux, répond M. R*; car nous nous trouvons déshonorés de siéger avec vous — Le noble de 18 mois garda le silence, & bien lui en arriva.

(16) Personne n'a été dupe du motif allégué par ce prélat. Les menaces qu'on lui a faites souvent de le réverbériser l'ont tellement effrayé, qu'il n'a pas cru devoir attendre l'époque de la translation de l'Assemblée dans la Capitale pour demander sa démission. Mais toujours est-il vrai de dire que le motif a paru assez puissant pour fermer la bouche aux observateurs. Cependant, Junius devoit bien prévoir, lorsqu'il s'est fait nommer Député, qu'il lui étoit impossible de s'acquitter de deux fonctions à la fois; pourquoi accepta-t-il alors ce dernier emploi? On en devine bien la raison. Junius comptoit pour beaucoup son influence dans le Clergé; mais il n'a pas tardé à s'appercevoir combien elle lui devenoit fatale, &

dès ce moment, il a dû desirer de quitter une place qu'il occupoit si mal.

S'il est impossible d'être Evêque & Député en même-tems, de manier l'encensoir, & de discuter des points de législation, d'après la déclaration formelle de Junius lui-même, pourquoi les autres Prélats ne s'empressent-ils pas de marcher sur ses traces & de fixer leur séjour dans leur Diocèse? Je n'apperçois pas d'ailleurs comment le Clergé a pu obtenir la faculté de se faire représenter aux Etats. Pour peu que l'on réfléchisse, l'on conviendra qu'il ne doit exister en France que deux Ordres; la Noblesse & les Communes. J'appelle ordre, tout corps qui est vraiment propriétaire, & dont les biens passent au descendant de celui qui les possédoit. Or, sous ce point de vue, le Clergé n'a jamais été qu'usufruitier. Les biens immenses dont il jouit, ne lui ont été concédés que pour soulager les malheureux, ces biens ne passent point à leur postérité. Ainsi n'étant point propriétaire de droit, & la qualité de propriétaire étant indispensable pour être représenté, le Clergé doit être à jamais privé de cette faculté représentative, pour se renfermer dans l'objet de son institution originelle.

(17) Ce seroit une tâche pénible pour nous & ceux qui voudront bien nous lire, que de donner

ici la liſte des crimes commis journellement par Uranka. Nous n'en citerons qu'un ſeul que nous avons ſéparé des autres, pour ne pas les révolter.

Uranka étoit propriétaire ou principal locataire d'une maiſon à Paris. Une jeune veuve, aimable & jolie, ſe préſente chez lui pour occuper un de ſes appartemens. Elle fait ſes conditions, & peu de jours après entre en jouiſſance. Uranka, quoi qu'intéreſſé, n'avoit pas vu, d'un œil indifférent, ſa future locataire. Il ſe garde bien de la lui faire appercevoir, mais lorſqu'il jugea que la nuit étoit aſſez avancée pour n'avoir rien à craindre de l'indiſcrétion des Femmes-de-chambre, il pénétra dans l'appartement dont il s'étoit réſervé une clef, aborde, avec ſes yeux de ſatyre, la jeune veuve, la menace, le piſtolet à la main, de lui ôter la vie, pour peu qu'elle oppoſe de réſiſtance; il étoit ſur le point d'aſſouvir ſa paſſion brutale, lorſqu'une des Femmes-de-chambre, éveillée par le bruit, entra avec précipitation, & fut aſſez prompte & aſſez courageuſe pour s'emparer de l'arme meurtriere de ce monſtre, & le pourſuivre juſqu'à la porte qu'elle ferma ſur lui. —— Le lendemain la locataire forma ſa plainte. Mais le crédit & l'argent la rendirent impuiſſante, & maintenant le prédicateur du Roi raconte, en plaiſantant, une aventure où il a joué un rôle auſſi indécent. — Et

les loix l'ont épargné jusqu'à ce moment ! Et il ne se trouve pas, pendant ce silence, des Tribunaux, quelque Citoyen assez courageux pour en délivrer la terre? Juste Ciel! les crimes seront-ils donc toujours impunis ? —

Le dernier conseil le plus sage que l'on puisse donner à Uranka, c'est de ne point paroître dans la Capitale. Il a tout à craindre du juste, du très-juste ressentiment d'un peuple qui acquiert à tous momens de nouvelles lumieres.

NOTE RELATIVE A L'ARTICLE DE BATARDIN

Le départ précipité de Batardin pour l'Angleterre, & l'explication de cette terrible énigme du mois de Juillet, c'est par les ordres du Monarque, suivant M. de Montmorin, que ce prince quitte la Capitale. S'il ne nous est pas permis d'approfondir ce mystere, il n'y a pas de l'indiscrétion à dire que, dévoilé aux yeux du peuple François qu'il a toujours abusé, il ne lui reste plus d'autre moyen pour se soustraire à sa vengeance que de chercher un asyle chez l'Etranger.

FIN.

PERSONNAGES.
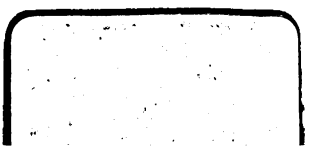
IRAMBA.	Mirabeau. —— p. 5.
SCYROS.	L'Abbé Syées. —— p. 10.
IMBECILLIS.	Le Cardinal de la Roche-Foucault. —— p. 14.
ROHANUS.	Le Cardinal de Rohan. p. 15.
TONCHINY.	Le Comte de la Touche. p. 17.
ENDYMYON.	Le Cte. de Montmorency. p. 20.
ARTIFICIOSUS.	L'Archev. de Bordeaux. — p. 22.
BAVENARD.	Barnave. —— p. 24.
NOUMY.	Mounier. —— p. 26.
BATARDIN.	Le D. d'Orléans. —— p. 29.
PHILARETTE.	Le Marquis de la Fayette. p. 32.
PISANI.	Le Prince de Poix. —— p. 34.
SINON.	Malouet. —— p. 36.
LUDVAL.	Desprémenil. —— p. 38.
JUNIUS.	L'Archevêque de Paris. — p. 43.
UNRANKA.	L'Abbé Maury. —— p. 45.
CONSTANS.	Pethion-de-Villeneuve. — p. 46.